

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
CAHORS. — Départ.	Omnibus	Poste	Omnibus	PARIS. — Départ.	Poste	Omnibus	Omnibus	CAHORS. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	TOULOUSE. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
Merquès	6 h 35	4 h 45	5 h 50	8 h 30	9 h 50	7 h 30	7 h 30	Sept-Ponts	4 h 40	10 h 35	15 h 20	Montauban. — Départ.	5 h 30	10 h 35	4 h 50
Parnac	7 1	1 32	6 19	8 40	3 5	8 55	5 31	Cieurac	5 6	11 1	5 49	Fonduve	7 25	10 h 35	4 50
Luzech	7 9	1 40	6 28	8 48	3 45	9 3	5 49	Albenque	5 15	11 10	5 57	Albias	7 51	10 58	5 23
Castelfranc	7 22	1 55	6 44	9 1	3 28	9 16	6 10	Montpezat	5 28	11 23	6 10	Réalville	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58	9 10	3 38	9 26	6 42	Borredon	5 58	11 55	6 42	Caussade	8 17	11 19	5 56
Duravel	7 45	2 17	7 8	9 19	3 48	9 36	6 56	Caussade	6 9	12 8	6 56	Borredon	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18	9 34	4 5	9 52	7 8	Montpezat	6 27	12 33	7 18	Montpezat	9 15	12 10	7 11
Fumel	8 6	2 39	7 32	9 47	4 19	10 6	7 18	Albenque	6 36	12 45	7 28	Albenque	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	9 57	4 30	10 17	7 28	Cieurac	6 48	1 2	7 45	Cieurac	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49	10 9	4 43	10 29	7 45	Sept-Ponts	8 25	2 45	9 41	Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
				CAHORS. — Arrivée . . .	10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. — Arrivée . .				CAHORS. — Arrivée . . .	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 8 Avril.

NOUVELLES POLITIQUES

SENAT

Séance du 5 avril 1886

M. de Gavardie demande à interpeller le gouvernement sur la désorganisation de la police. L'interpellation est renvoyée à un mois.

M. Bozérien dépose une proposition tendant à réprimer toute provocation aux actes portant atteinte au libre exercice du travail.

Il expose les motifs de sa proposition et rappelle les événements de Belgique et de Decazeville.

Il exprime un doute sur l'efficacité des lois actuelles.

Le Sénat adopte un projet concédant diverses lignes à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Il discute la seconde délibération du projet de caisse des retraites de la vieillesse.

M. Georges Martin développe un contre-projet tendant à assurer des moyens de subsistance honorables aux individus qui sont parvenus à une certaine vieillesse sans avoir pu amasser quelques épargnes.

M. Tirard, rapporteur, combat le contre-projet de M. Martin.

Les 18 premiers articles sont adoptés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 avril.

L'EMPRUNT

La discussion du projet d'emprunt est ouverte.

M. Amagat critique le projet qu'il croit inefficace et qui ne servira qu'à faire vivre le gouvernement pendant quelque temps.

L'extrême gauche a décidé de questionner M. Baihaut sur l'enquête faite à Decazeville par M. Bochet et M. Demôle, et sur les conditions des arrestations opérées.

Ces questions viendront à la séance de demain.

M. Daynaud proteste contre l'exclusion de la droite de la commission du budget. Il déclare qu'il ne votera pas l'emprunt parce qu'il ne dégage nullement la situation.

Les budgets futurs sont destinés à grossir cons-

amment; ce n'est pas l'emprunt actuel qui permettra de les équilibrer.

Au moment où M. Daynaud quitte la tribune, un individu dans la galerie publique, lance dans la salle des poignées de papiers est expulsé.

M. Wilson vient substituer la discussion des chiffres à la discussion politique. (Protestations à droite.)

M. Wilson s'attache à démontrer que les charges de ces travaux sont loin d'être aussi lourdes qu'on le prétend.

Séance du 6 mars 1886.

Suite de la discussion sur le projet d'emprunt.

M. Lalande. — Je ne suis pas hostile en principe au projet d'emprunt; mais je repousse les moyens proposés par M. le ministre des finances, surtout en ce qui concerne la consolidation des dépôts des caisses d'épargne. Cette mesure ne peut empêcher le droit des déposants à réclamer le remboursement de leurs fonds. Il y a là pour l'Etat, un danger considérable. Il faut donc réduire l'emprunt à une émission publique de 500 millions.

Le type choisi par le gouvernement, le 3 0/0 perpétuel, n'est pas acceptable. L'intérêt en sera très cher (3 fr. 75 0/0). On ne pourra réduire ni rembourser l'emprunt sans subir une perte énorme.

On demande donc au pays un sacrifice auquel je ne puis m'associer. L'emprunt ne peut se faire qu'en amortissable.

M. Andrieux. — Il est maintenant difficile de discuter la nécessité de l'emprunt. La dette du Trésor est de 1,540 millions. Les dépôts des caisses d'épargne exigibles s'élèvent à 230 millions. L'ensemble de la dette est donc de près de quatre milliards.

Il y a urgence à alléger cette situation. Tout ce qu'on pourrait objecter, c'est que le chiffre proposé par le gouvernement n'est pas assez élevé. Quant à l'opportunité de la mesure, elle n'est pas contestable; et le moment paraît bien choisi. (Bruit et protestations.) On peut craindre, si l'on attendait, de rencontrer des circonstances moins favorables.

Le 3 0/0 perpétuel est le seul type qui convient à un grand emprunt.

M. Keller. — Le projet du gouvernement

trompe le pays, lorsqu'il soutient qu'on va supprimer l'exigibilité de la dette flottante, qu'on va payer les dettes des régimes antérieurs et que le budget est en bonne situation. (Très bien, bruit à gauche.)

La dette flottante ne sera pas moins exigible après qu'avant l'emprunt, puisque le jour où la crise se produirait, les caisses d'épargne pourraient vendre les rentes pour rembourser les déposants.

Ce n'est pas sérieusement qu'on peut soutenir que l'emprunt actuel a pour objet de payer les dettes contractées par les régimes précédents; c'est en réalité, pour faire face aux dépenses d'avenir et non à celles du passé. Les comptes du Trésor s'élevaient à 78 millions en 1876; ils s'élèvent maintenant à 438 millions. Est-ce là une dette du passé? (Applaudissements.)

Les déficits des cinq dernières années sont plus importants que ceux des soixante-neuf années des régimes précédents. (Violentes interruptions à gauche.) Pour remédier à la situation, on propose des économies, mais elles portent toutes à faux.

Cependant, au lieu de convier tous les efforts à réparer le mal, on a exclu la minorité et tous ses électeurs du droit de contrôle qui leur appartient. C'est une injustice et une maladresse. (Vifs applaudissements à droite.)

Mais la vérité se fera jour. Le pays fera justice des incapables et des prodiges qui l'ont mené à sa ruine. (Double salve d'applaudissements à droite.)

M. Jules Roche. — La minorité n'a pas le droit de se plaindre d'avoir été exclue de la commission. Le parti monarchiste a suivi la même politique sous la Restauration. (Exclamations et dénégations à droite.)

On a fait ressortir que l'augmentation du budget de 1885, en comparaison de celui de 1876, est de 408 millions; mais la plus grosse part de cette augmentation est affectée au service de la dette.

La dernière législature a réalisé des économies; mais, d'autre part, il a fallu pourvoir aux augmentations résultant des lois nouvelles. (Hilarité prolongée.)

La Chambre actuelle aura à rechercher les nouvelles économies que pourra procurer la réorganisation de divers services.

Les sommes empruntées et dépensées par la République sont pleinement justifiées. Sur les 18 milliards employés depuis 1814, la République

en a 6 à son compte, et le domaine national en a largement profité.

La suite du discours est renvoyée à jeudi.

Le Journal des Débats déclare que ses amis acceptent toujours l'alliance des conservateurs de toute nuance, mais qu'ils ne consentiront jamais à s'allier à l'Extrême-Gauche.

La Paix estime que l'opposition des droites aura pour effet de faire voter l'emprunt par toutes les gauches.

La République française dit que la majorité, pour éviter une crise nouvelle, votera l'emprunt en laissant la responsabilité au gouvernement.

Répression de la propagande socialiste.

Le centre gauche s'est réuni pour s'occuper de la proposition déposée lundi par M. Bozérien et a décidé de rédiger un amendement à cette proposition. Cet amendement, dont la rédaction a été confiée à M. Béranger, a été approuvé. En voici le texte :

Art. 1^{er}. — L'apologie par un des moyens prévus par l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 de faits qualifiés crimes par la loi pénale, sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 fr. à 1,000 fr.

Article 2. — L'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 est modifié ainsi qu'il suit : La provocation, même non suivie d'effet, à un fait qualifié de crime par la loi pénale, sera punie d'une peine de trois mois à deux ans d'emprisonnement et de 100 à 3,000 fr. d'amende.

Art. 3. — Quiconque aura, par un des mêmes moyens, cherché à troubler la paix publique ou à porter atteinte au libre exercice de l'industrie, ou du travail en excitant les citoyens à des actes de violence les uns contre les autres, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 1,000 fr.

Art. 4. — Seront punis de la même peine le port et l'exposition publiques, la distribution et la mise en vente de tous drapeaux, emblèmes ou signes de ralliement ayant pour but de propager la rébellion ou de troubler la paix publique.

Art. 5. — Les poursuites des délits ci-dessus spécifiés auront lieu devant les tribunaux correctionnels.

bien, je n'aurai plus la force de vivre. La mort viendra d'elle-même. Je n'aurai même pas besoin de l'appeler. Prisonnier !

Ce mot qui l'avait terrassée, quand elle l'avait lu dans le Yorktown News, était en même temps une espérance pour elle. Comme tout le monde, Amine avait entendu parler de cette terrible loi votée contre l'équipage du Simoun; mais il lui paraissait impossible qu'elle fût appliquée. C'était l'espérance suprême !

— Ils ne le tuent pas, ma chère sœur, dit Lilia en serrant doucement la main d'Amine dans les siennes... ne crains rien.

— Combien de temps ai-je été malade ?

— Cinq jours et demi.

— Cinq jours et demi ! et tu n'as rien su depuis ?

— Non, rien.

— Pauvre Lilia ! comme tu es changée ! C'est en me veillant que tu t'es rendue malade. Repose-toi. C'est à moi d'être forte maintenant.

— Plus tard, plus tard.

— Non, repose-toi. Je ne veux pas que tu continues à me soigner.

On frappa à la porte. Lilia, chancelante, tant elle avait peine à se soutenir, alla ouvrir, afin de recommander qu'on marchât doucement. C'était François. Le visage du vieillard était creusé. Les sillons de ses joues gardaient les traces des larmes qu'il avait répandues.

— Comment est madame, ce matin ? dit-il.

— Mieux... merci, mon bon François.

— Oh ! mademoiselle Lilia, vous avez été notre ange. C'est à vous que nous devons le salut de madame. Sans vous... Oh !

L'Alsacien ne voulut pas en dire davantage. Rien que la pensée de ce qui aurait pu arriver le faisait frissonner. Le bruit de la sonnette de la porte d'entrée retentit. Il salua les deux femmes et descendit.

ration des deux époux, cette amertume inattendue que dévoilait le caractère de la jeune femme.

Le second soir, ce fut Amine qui rapporta elle-même le journal, que selon la coutume américaine le porteur avait mis en passant dans la boîte de la maison. Elle s'approcha de la lampe, et le déplia. Mais à peine eût-elle jeté un coup d'œil sur les nouvelles qui s'étaient à la première page, qu'elle poussa un cri sourd et tomba inanimée.

— Que se passe-t-il, s'écria François en se précipitant sur le Yorktown News.

Lilia debout, ne songeant même pas à donner les premiers secours à la pauvre Amine, attendait anxieuse, terrifiée.

« Une dépêche de New-York, lut François à voix haute, nous apprend que le président Lincoln a voulu voir le capitaine du Simoun. Le vrai nom du corsaire rebelle est connu : c'est le fils de feu Jean Cavalié, le célèbre banquier esclavagiste. Il s'appelle Robert Cavalié et est un ancien officier de la marine française. Les noms de ses complices ne tarderont sans doute pas à être aussi connus... »

L'article de la feuille confédérée était emprunté à un journal fédéral.

— Le commodore Noir ! c'était lui ! balbutia François d'une voix rauque...

La pensée que son maître ne courait aucun danger fut un allègement, mais non une consolation pour l'Alsacien. Il avait eu le temps d'aimer Robert, et de l'aimer tendrement.

La nuit fut terrible pour Amine. Lilia la fit transporter dans sa chambre et ne voulut pas la quitter d'un instant. La violence du coup avait été telle que la pauvre femme faillit en mourir.

Elle ne dut la vie qu'à Lilia, qui la disputa littéralement à la mort. Rien ne saurait peindre le dévouement de Lilia. Elle mit une sorte d'emportement à soigner la malade. Oubliant sa propre douleur, ne voulant pas songer à ce qu'elle-même devait souffrir, elle ne sortit pas de la chambre d'Amine. François commençait à revenir sur son compte.

Et les nouvelles ! Jamais elles ne furent attendues avec tant d'âpre anxiété. L'Alsacien passait ses journées et ses nuits au télégraphe, espérant toujours apprendre quelque chose de nouveau.

Neuf mortelles journées s'écoulèrent sans que rien vint apporter une consolation à ces cœurs angoissés. Celle qui souffrit le moins, fut Amine; le délire ne cessa pas une minute. Quand le matin du dixième jour se leva, elle s'éveilla de ce long cauchemar, brisée, épuisée, anéantie, mais sans fièvre et lucide. Lilia, pâle comme une morte, envahie par une fatigue d'autant plus grande qu'elle avait été plus combattue, était assise à son chevet et couvrait d'un cil ardent cette résurrection de celle qui lui devait la vie.

— C'est toi... murmura Amine en la reconnaissant... c'est toi... oui, je t'ai toujours vue auprès de moi; tu ne m'as pas quittée... Comme tu as été bonne ! Comme je t'aime ! Que s'est-il donc passé ?

Elle s'arrêta, puis se dressant sur son lit; elle jeta un cri déchirant.

— Ah ! je me souviens ! je me souviens ! dit-elle.

Elle éclata en sanglots... C'était le salut.

— Prisonnier ! prisonnier ! lui, continua Amine à travers ses larmes. S'ils me le tuent... c'est

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

57

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LES TEMPS DIFFICILES

VIII

YORKTOWN-HOUSE

Le lendemain et le surlendemain, rien ne modifia l'existence commune. Seulement, au lieu de faire sa promenade à cheval accoutumée, Lilia prétextait une légère fatigue et resta à la maison. Elle passa alors de longues heures enfermée dans la chambre qu'occupait Robert pendant son séjour à Yorktown. C'est là que le marin serrait ses papiers. Sans doute Lilia voulait savoir à quoi s'en tenir sur cette fortune paternelle qui la préoccupait tant.

Amine s'aperçut bientôt d'un changement notable dans le caractère de sa future belle-sœur. Au lieu de sa tranquillité habituelle, Lilia avait des énervements subits et des colères inexplicables. Il lui échappa même, une ou deux fois, des mots acerbes ou des réflexions amères qui avaient une bizarre intention de méchanceté.

Mais, bonne comme toujours, Amine ne s'en étonna point. Elle n'en voulut même pas à celle qui, souvent, l'épargnait peu. Elle se disait que loin de son mari, Lilia souffrait sans doute. Non sans raison, peut-être, elle attribuait à cette sépa-

Art. 6. — En cas de flagrant délit, l'arrestation des prévenus peut toujours être ordonnée.
 Art. 7. — L'article 463 du Code pénal est applicable.

A DECAZEVILLE

Decazeville, 6 avril.
 La situation s'aggrave. Des grévistes, le visage barbouillé de suie, se répandent par bandes dans les campagnes, pillent et emportent tout ce qu'ils peuvent.

MM. Goullé, de *La Cri du Peuple*, et Carrié, délégué des mineurs, sont arrivés à huit heures quarante du soir. MM. Basly, Massard, Camélinat et Furet les attendaient.

Il y avait une foule considérable; mais aucun désordre ne s'est produit.

Paris, 6 avril.

M. Gastambide, délégué à Paris de la Compagnie des forges et houillères de l'Aveyron, a donné à la nouvelle de pourparlers avec les grévistes le démenti le plus formel; l'administrateur a dit que le bruit de la démission de M. Petitjean et celui relatif à l'embauchage, par la Compagnie, d'ouvriers piémontais, étaient inexacts.

Loin d'offrir des concessions aux grévistes, la Compagnie estime plus que jamais que, après deux mois de chômage, il lui est impossible de consentir une augmentation du dernier tarif établi.

Villefranche, 6 avril.

On croit que M. Duc-Quercy et Roche passeront mercredi en police correctionnelle.

Paris, 6 avril.

Suivant une dépêche adressée au *Journal des Débats*, une grande excitation règne à Decazeville. Des bruits alarmants recommencent à circuler. On craint des troubles graves; beaucoup d'ouvriers vont chercher du travail dans la campagne.

Des précautions militaires ont été prises pour assurer l'ordre.

Decazeville, 6 avril.

M. Georges Meusy de l'*Intransigeant* et M. Olivieri de la *Lanterne* sont arrivés ce matin, à 8 heures 40. MM. Basly, Camélinat, Massard, Goullé, Carrié et les délégués les attendaient à la gare où s'étaient rendus une centaine d'ouvriers seulement.

Réaction possible

On communique au *Figaro* la lettre suivante, écrite par un habitant de Decazeville :

« Si la grève dure aussi longtemps que l'espèrent cruellement les meneurs de Paris et de Bruxelles, il ne serait pas impossible qu'un résultat tout contraire à celui qu'espèrent les intrigants révolutionnaires ne vienne démentir leur prévision.

» Il se pourrait fort bien qu'une réaction violente eût lieu; alors les malheureux grévistes exaspérés, et leurs familles, écharperaient de leurs propres mains messieurs les députés agitateurs, vengeant, de cette façon singulière et inattendue l'assassinat de l'ingénieur Watrin. »

— Un bataillon du 14^e de ligne, stationné à Brive, a reçu l'ordre de marcher sur Decazeville. Un des officiers de ce bataillon est le cousin de M. Watrin, l'ex-directeur assassiné.

Decazeville, 6 avril.

De grandes précautions militaires sont prises. Le général Borson a fait placarder sur les murs de la ville l'article 6 de la loi du 18 novembre 1875, qui

— Chère sœur, dit Lilia, écoute-moi bien. Ce que je vais te dire n'est pas pour te donner une fausse joie. Est-ce que tu ne serais pas bien plus malheureuse après si je me trompais, ou plutôt si je voulais te tromper? Comprends-bien la vérité: Robert est prisonnier. Pour un autre que pour lui, ce ne serait pas un danger mortel. Mais après le vote du Congrès, on est en droit de redouter que les fédéraux lui fassent payer cher la peur qu'il leur a inspirée. Pourtant quelque chose me dit qu'il n'en sera rien.

Amine hochait doucement la tête. Lilia reprit :

— Puis tu oublies trop, chère sœur, que ses vaillants compagnons ne voudront pas le laisser entre les mains des fédéraux sans tout faire pour le délivrer. Rappelle-toi quelles merveilleuses actions ont accompli ces matelots que nous admirions tant; rappelle-toi combien nos cœurs battaient d'enthousiasme au récit de ces campagnes audacieuses où le *Simoun* a conquis sa gloire. Crois-tu que ces mêmes hommes qui ont tant fait pour le Sud ne soient pas capables de renouveler ces prodiges pour délivrer leur capitaine, le commodore Noir! N'as-tu pas lu, ainsi que moi, que leur chef leur inspirait une adoration sans pareille? Rassure-toi chère Amine. Dieu nous le rendra ou Dieu sera coupable!

Lilia avait prononcé ces paroles d'une voix vibrante, comme si elle cherchait à se convaincre elle-même qu'elle ne se trompait pas.
 Amine avait écouté avec ravissement. Comme on l'aime, la voix qui vous parle d'espérance aux heures de désespoir!

La porte se rouvrit tout à coup, et François entra sans avoir frappé. L'Alsacien était très-pâle;

constitué en état de rébellion les militaires de la réserve et de l'armée territoriale faisant partie en armes des rassemblements tumultueux contraires à l'ordre public; il a également prévenu les habitants qu'il y aurait danger, la nuit, à s'approcher des points gardés par les sentinelles.

Decazeville, 7 avril.

Les forgerons ont tenu, hier, une réunion au café Delmouly. Les citoyens Basly, Camélinat, Massard, Meuzy, Olivier et Furet, députés ou journalistes parisiens, y assistaient. La réunion a duré une heure. Les forgerons, dorénavant, feront cause commune avec les mineurs et ils participeront aux distributions.

La Justice. — L'arrestation de MM. Roche et Duc-Quercy est une violation de la loi en vue d'épouvanter les mineurs.

L'Autorité. — M. Paul de Cassagnac demande l'arrestation pure et simple de MM. Basly et Camélinat, pris si souvent en flagrant délit de violation de la loi, sans recourir à une demande de poursuites contre eux.

TROUBLES EN BELGIQUE

Charleroi, 6 avril.

Plusieurs auteurs des derniers troubles ont été condamnés, hier, à des peines variant de 3 mois à 5 ans de prison.

Il reste encore 10,000 grévistes dans le bassin de Charleroi; mais le calme est complet. On croit que la plupart des grévistes reprendront le travail aujourd'hui.

1,500 ouvriers des carrières de Quenats se sont mis en grève; toutefois, on ne signale aucun désordre jusqu'à présent.

Bruxelles, 5 avril.

Les grévistes ont tiré cette nuit sur une sentinelle du charbonnage de Membourg. Le poste a répondu, et une quinzaine de coups de feu ont été échangés. On ignore si les grévistes ont été atteints.

Fourchambault. — Les établissements métallurgiques de Fourchambault ont congédié certains nombre d'ouvriers, à la suite de la diminution des commandes.
 500 familles sont sans ressources.

L'Institut Pasteur. — L'*Officiel* publie la dixième liste de souscription pour l'Institut Pasteur, portant le total à 500,453 francs.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Ligue des Patriotes. — Dimanche, à 2 heures, à l'Hôtel de ville de Cahors, conférence patriotique par M. le colonel Tarayre, président du Comité régional. Entrée publique et gratuite.

Notre compatriote M. Deloncle, commis principal au bureau des affaires politiques à l'administration centrale des colonies, est nommé secrétaire adjoint de la commission chargée de la mission d'éducation cambodgienne.

Une décision importante. — Une circulaire ministérielle, relative à l'application de la loi municipale du 5 avril 1884, avait

mais on lisait une joie sans pareille dans ses yeux. Il était facile de voir qu'il cherchait à la déguiser.

— Madame, c'est...
 Amine sentit son cœur défaillir.
 — François! qu'y a-t-il?
 — Madame, c'est...

Lilia s'était levée, elle aussi. A demi penchée, inclinée vers le vieux serviteur, elle attendait avec anxiété les paroles qui allaient sortir de sa bouche, comme si elles devaient la tuer.

— Il y a des nouvelles? s'écria Amine.
 — Oui, madame.
 — Oh! mon Dieu! Il vit?...
 — Il vit! on dit même que... que le commodore Noir a pu s'évader.

— S'évader! Mais alors il reviendrait?
 — On le croit.
 — Je le verrai! je le verrai encore! Oh! François, pourquoi me dis-tu cela si tu n'en es pas sûr? Me donner une pareille joie, pour me l'enlever après, cela me tuerait!

La porte s'était lentement ouverte. Robert parut.
 — Amine!... dit-il.
 — Ah!
 Elle ne jeta qu'un cri. Robert s'était avancé près du lit où elle avait tant souffert et la serrait ardemment dans ses bras.

— Heureusement, on ne meurt pas de joie, dit-elle.

IX

L'ÉNIGME

Le lendemain, Yorktown House avait pris un air de fête. Philippe de Montjoie était descendu

établi que les frais des cartes électorales constituaient une dépense obligatoire pour le budget municipal, quelle que soit la nature de l'élection.

Le Conseil d'Etat, consulté depuis à ce sujet, a été d'avis qu'aux termes de la loi du 5 avril, la dépense des cartes électorales ne peut être mise obligatoirement à la charge des communes que pour les élections municipales.

En conséquence, M. Sarrien vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à continuer à imputer les frais de ce genre, pour les élections autres que les élections municipales, sur le budget départemental.

Académie Mont-Réal de Toulouse. — Nous sommes heureux d'enregistrer un nouveau succès de notre compatriote M. Louis Goiral, secrétaire des *Sauveteurs du Lot*. L'académie Mont-Réal de Toulouse, vient de lui décerner, en récompense de ses travaux monographiques, historiques et archéologiques du Languedoc, le diplôme de membre titulaire de 1^{re} classe, avec insigne et palmes d'or.

Armée territoriale. — Par décret du 29 mars, M. Louis Kocher, capitaine de gendarmerie en retraite a été nommé à l'emploi de capitaine-major au 131^e régiment territorial d'infanterie, à Cahors, en remplacement de M. Raby démissionnaire.

Inspection. — Les établissements d'enseignement primaire du département du Lot seront visités, en 1886, par M. Leyssene, inspecteur général. M^{me} Kergomard, inspectrice générale, est chargée de visiter les écoles maternelles du même département.

Instruction primaire. — Par arrêté préfectoral du 2 avril courant, la sœur Elisabeth Laborie a été nommée institutrice adjointe à Bagnac (poste créé).

Caisse nationale d'épargne. — Pendant le mois de mars 1886, les versements effectués dans les bureaux de poste du département du Lot, pour la caisse nationale d'épargne, se sont élevés au nombre de 571, dont 146 nouveaux. Le nombre des remboursements a été de 205, dont 73 pour solde.

Les sommes versées forment un total de 128,021 fr. Les sommes remboursées s'élèvent à 75,418 fr. 43. L'excédent, en faveur des versements, est donc de 52,602 fr. 57.

Vacances Judiciaires. — Les vacances judiciaires commenceront le 18 avril et finiront le 2 mai.

Les congés de Pâques. — M. Goblet vient de décider que les congés de Pâques seraient ainsi fixés pour tous les lycées et collèges de Paris et des départements :

La sortie aura lieu le mercredi matin, 21 avril, et la rentrée le lundi soir 2 mai.

Mêmes congés ont été fixés pour les lycées de jeunes filles.

Le baccalauréat de l'enseignement spécial. — Une décision du général Boulanger porte qu'à partir de 1887, le diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial se-

au salon de bonne heure. Sa première visite avait été pour son amie Jeanne. Pauvre chère enfant! elle avait ignoré le danger couru par celui qu'elle aimait tant. Le baron venait de la quitter, quand Lilia entra à son tour. La jeune femme elle aussi, n'était pas reconnaissable. Le bonheur rayonnait sur ses traits. Elle saisit avec force la main de Philippe.

— Ah! si vous saviez ce que nous avons souffert! dit-elle d'une voix tremblante d'émotion.

Il la regarda avec surprise. Certes, il n'était jamais désagréable de s'entendre parler ainsi par une femme aussi ravissamment belle que l'était Lilia. Mais il n'était guère hab tué à une pareille exclamation de tendresse de la part de la sœur de Robert.

— C'était donc vous, continua la jeune femme, ce fameux lieutenant Saint-Denis auquel j'ai pensé si souvent! C'était donc vous, ce héros du *Simoun* pour lequel les femmes confédérées priaient tous les jours! Ah! Robert et vous!... Il n'est pas un cœur sudiste qui n'ait battu au récit de vos grandes actions! de votre héroïsme!

Les yeux de Lilia jetaient des flammes. Jamais Philippe ne l'avait vue aussi belle. Mais, comme si elle eut été honteuse de son accès d'enthousiasme, elle baissa les yeux, et, d'un ton indifférent :

— Avez-vous vu Robert, ce matin?
 — Non, répondit Philippe, il est allé rendre visite aux chantiers où le *Simoun* est en voie de réparation. Je n'ai encore vu que Jeanne.

— Ah!
 Lilia prononça ce « Ah! » d'un ton sec.
 — Voici Robert, je crois dit-elle.

ra admis parmi les pièces dont les candidats à l'École Polytechnique et à l'École Saint-Cyr doivent justifier la possession pour subir le concours.

Banquet. — Plusieurs anciens soldats de la classe de 1880, ont l'honneur de faire connaître à leurs collègues, ainsi qu'à ceux de cette classe qui ont été dispensés du service militaire, qu'une réunion aura lieu, à Cahors, à l'Hôtel de ville, le Dimanche, 11 avril courant, à 4 heures du soir, en vue de fraterniser et de fêter le retour des défenseurs de la Patrie dans un banquet dont la date et le lieu seront fixés pendant la séance.

Une souscription sera ouverte au bénéfice des soldats blessés au Tonkin, et le produit sera versé entre les mains de la *Société des Femmes de France*.

Appel est fait aux hommes de la classe de 1880 inscrits sur les tableaux de recensement de la Commune de Cahors, ainsi qu'aux anciens soldats, de ladite classe, qui voudront bien se rallier à leur appel.

Payrignac. — Le conseil municipal de cette commune, sur la proposition de M. A. Malbec, maire de Payrignac, a voté une somme de vingt-cinq francs pour l'Institut Pasteur.

Nouvelles militaires. — La médaille du Tonkin ne sera point distribuée aux intéressés aussitôt qu'on l'espérait; on petit retard est survenu, par suite de l'entrée au ministère de la guerre du général Boulanger, qui, n'ayant pas trouvé le ruban à sa convenance, l'a fait modifier.

On est fixé aujourd'hui sur le nombre de médailles qui devront être distribuées : 30,000 pour le ministère de la guerre et 15,000 pour le ministère de la marine.

Dans ces chiffres ne sont point compris les soldats morts de blessures ou de maladies, et dont le chiffre peut être évalué à 15,000 environ.

Par ces chiffres on se rend compte que 60,000 hommes sont allés au Tonkin ou dans les mers de Chine.

Sous-Officiers. — Dans la liste des candidats à des emplois civils ou militaires classés par la commission instituée en vertu de l'article 8 de la loi du 24 juillet 1873, nous relevons le nom de M. Perretti, adjudant au 7^e de ligne, classé avec le n^o 1 dans l'emploi de percepteur.

Concert de l'Orphéon. — L'Orphéon donnait, dimanche, son premier concert annuel.

Succès complet.
 Les chœurs : *La Patrie*, *Le dernier jour de Pompéi*, *Le comte Ory* et *l'Hymne à Gambetta* ont été rendus avec tout l'entrain désirable.

Les solistes ont fait merveille dans divers morceaux de maître.

M. Poudon a tenu l'auditoire sous le charme de son remarquable talent de violoniste.

Quant à M^{me} Aubran, elle chante toujours avec la même grâce et le même goût.

Nos bravos à M^{me} Oovrard, au comique Douat et à M. Vernet, le distingué pianiste.

En effet, le commodore Noir rentrait.

— Ah! mes amis! s'écria-t-il, comme on sent le prix du bonheur après des épreuves semblables! J'ai eu tellement peur de ne jamais vous revoir. Mourir n'était rien; mais je pensais à vous, que je laissais ici, que je ne pourrais plus aimer, et mon cœur se brisait.

François vint annoncer que le déjeuner était servi. Mais cette annonce cachait une surprise. Amine avait voulu se lever. Une seule nuit de repos moral et physique avait suffi pour rendre à la jeune femme sa gaieté. Elle rayonnait.

Ils prirent place à table tous les cinq. Jeanne était assise à côté de son ami. Lilia, redevenant impassible, gardait le silence.

Dans la journée, une grande décision fut prise. Amine et Robert résolurent d'avancer leur mariage. Une lettre du général Dudley engageait vivement sa sœur à ne pas retarder encore, par de vains scrupules, un bonheur qu'elle avait acheté par tant de souffrances.

On était à la fin de janvier. Pourquoi le mariage n'aurait-il pas lieu au mois de mars? Il faudrait au moins quarante jours pour achever les réparations du *Simoun*; le commodore Noir, quand il reprendrait la mer, serait au moins en compagnie de sa femme. Une vie de dangers communs n'était-elle mille fois préférable à une vie de séparations éternelles? Vers le soir, Lilia pria son frère de venir causer quelques instants avec elle.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

L'Orphéon de Cahors se fera entendre Dimanche 11 avril courant, à 8 heures 1/2 du soir, sur la place d'Armes, devant le monument Gambetta.

Les droits du conjoint survivant. — Sur la demande de M. Jacques Pion, rapporteur, la Chambre a mis à la suite de l'ordre du jour la proposition de loi relative aux droits du conjoint survivant sur la succession du conjoint prédécédé.

La lune rousse. — La lune rousse a commencé le 5 avril, pour finir le 4 mai. Si nous nous en rapportons à Mathieu de la Drôme, elle doit nous donner des averses du 4 au 11, et un froid humide du 11 au 18. Temps sec à la pleine lune qui commence le 11 au 18 pour finir le 26. Il prédit de la gelée dans le Bourbonnais, l'Auvergne, le Nivernais, la Beauce et la Bourgogne. Beau temps du 26 avril au 4 mai.

Les Tziganes. — M. le directeur de l'orchestre Tzigane, qui vient de faire courir tout Paris et a donné au concert organisé pour l'illustre Litz par M. Monkassy, un caractère hongrois tout national, donnera à Cahors, au théâtre, une représentation unique, le 16 avril.

M. de Lessps, le grand français, comme on l'appelle dans le monde entier, fut reçu en Hongrie, lors du voyage dans ce pays de la délégation française dont il était président, par ce même orchestre, tout spécialement délégué pour lui faire honneur.

La troupe Tzigane se rend de Paris à Madrid, où elle est appelée par la Reine régente, qui est Autrichienne, et veut retremper son âme attristée dans l'audition des airs nationaux.

Toute la grande musique française, mais surtout la musique hongroise, celle de Brant, de Berlioz, de Litz, forment le répertoire considérable de l'orchestre Tzigane.

Au dire de toute la presse parisienne, rien n'est plus entraînant et plus élevant que cette musique.

Aux dilettanti de Cahors à profiter d'une bonne soirée musicale.

Lauzerte. — En faisant des fouilles sur un vieux chemin des environs, on a découvert un squelette mesurant près de deux mètres de long. A ses côtés était une grande urne rouge, vrai spécimen de poterie romaine. Est-ce la dépouille d'un chef gaulois, romain, visigoth, etc. ?

Accident mortel. — Dimanche au soir, le facteur rural de Labenque, nouvellement promu, avait invité ses nouveaux collègues à fêter sa nomination.

Le sieur G..., facteur, au nombre des convives, rentra chez lui vers minuit plus content qu'à l'ordinaire. Ayant fait un faux pas il roula au fond de l'escalier.

Sa femme entendant le bruit occasionné par la chute, descendit et ne trouva qu'un cadavre.

Tribunal correctionnel de Gourdon. — Audience du 5 avril. — Une affaire intéressante, pour les bouchers du moins, est celle de l'octroi de Souillac.

L... est boucher à Souillac.

Il a fait entrer, pendant la nuit, en tout cas après la fermeture des bureaux de l'octroi, un bœuf destiné à la boucherie; de plus, il a refusé le paiement des droits sur le bœuf entier, pour cette raison que la moitié seulement devait être consommée dans Souillac. L'autre moitié devait, paraît-il, être expédiée à Martel.

Le préposé de l'octroi a trouvé dans ces deux faits une double contravention aux règlements et a dressé procès-verbal.

C'est à la suite de ce procès-verbal que L... comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. — Il est assisté de M^e Brunel.

M^e de Boysson, du barreau de Sarlat, défend les intérêts de l'octroi.

Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries respectives, a mis l'affaire en délibéré; il rendra son jugement lundi prochain.

La crise. — Un bruit, que nous recueillons sous toutes réserves, court Montauban depuis quelques jours.

Il ne s'agirait de rien moins que de la fermeture de la grande usine Doumerc, qui cesserait, à partir de la fin du mois, toute fabrication.

Si ce bruit se confirme, un grand nombre d'ouvriers vont se trouver sur le pavé.

(Ralliement).

Contraventions. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Jean Laval, chiffonnier à Gourdon, et sa concubine, Anne Henri, qui, après des libations trop copieuses, se sont livrés à un pugilat public dans un déshabillé par trop sommaire.

Les violateurs de sépultures. — L'immonde attentat de Saint-Ouen, dit le Figaro, a considérablement surexcité l'émotion publique. Il y a dans cette affaire, en effet, quelque chose d'étrange, de mystérieux, d'anti-humain qui inspire, en même temps qu'une horreur profonde, une malsaine curiosité.

On voudrait savoir; on voudrait voir en frissonnant le singulier personnage qui, seul, la nuit, a escaladé ce mur, a traversé ce cimetière isolé et désert, a creusé la terre, a déterré ce cadavre et, par une inconcevable passion, a commis l'attentat que l'on sait.

Est-ce un homme celui-ci? N'est-ce pas plutôt un de ces êtres étranges qu'on prétendait exister autrefois en Botème et qui, de par un pacte avec le démon, survivaient à leur propre mort, pour venir tourmenter les vivants ?

Nous ne croyons plus aux vampires; mais nous sommes bien forcés de croire aux profanateurs de tombeaux.

Révolution vélocipédique. — On lit dans le *Republicain landais* :

On nous annonce la découverte d'un nouveau système de locomotion automatique, ne ressemblant en rien aux divers genres de vélocipèdes qui ont paru jusqu'à ce jour.

La vitesse de cet appareil, qui est de 45 à 50 kil. à l'heure sur une voie de communication médiocre, peut atteindre 55 ou 60 kil. sur une route où les côtes sont peu accentuées. Cette vitesse paraît d'autant plus extraordinaire, que le moindre mouvement est suffisant pour la produire.

La machine est très solide, ne présente aucun danger et est établie de telle sorte qu'on puisse emmener avec soi une autre personne ou au besoin une forte malle dont le surcroît de poids ne fait qu'en accélérer la vitesse.

Ce curieux appareil sera expérimenté sous peu. Cette invention fait le plus grand honneur à M. L... de Dax (Landes).

Encore les horreurs de Chancelade. — On lit dans *l'Echo de la Dordogne* :

Nous avons vu hier un agrandissement de l'une des épreuves photographiques de l'intérieur des carrières de Chancelade, prises par M. Langlois, au moyen d'un appareil électrique, introduit dans le trou de forage. Sur cette épreuve, on distingue nettement le profil du visage d'un homme imberbe, la tête rejetée en arrière; mais il est impossible de se rendre exactement compte de la position que doit occuper le cadavre. Quoi qu'il en soit, le corps, qu'il se trouve sur un plan incliné ou adossé à un bloc de rocher, paraît être dans un espace vide, et rien n'indique qu'il ait été pris par un éboulement. Détail caractéristique, la tête est tournée comme en une dernière supplication, vers le point d'où les malheureux ouvriers ensevelis pouvaient attendre quelques secours, c'est-à-dire vers l'emplacement du trou de forage; aussi l'appareil électrique éclairait-il vivement la figure pendant les opérations photographiques.

En présence du résultat si concluant obtenu par le comité d'initiative privée, qui aurait assumé la charge de faire procéder au forage du coteau, il paraît difficile que l'autorité compétente reste maintenant inactive, quand il s'agit de rechercher et d'établir les responsabilités. L'opinion publique demande instamment que la tâche commencée par quelques généreux citoyens et à leurs frais, soit poursuivie par qui de droit.

— Les carriers survivants de la catastrophe de Chancelade et les parents des victimes viennent d'adresser à M. le préfet de la Dordogne une pétition dans laquelle ils demandent qu'un puits soit creusé, afin de retirer des carrières les cadavres des ouvriers enfoncés par le terrible éboulement du 25 octobre 1885. Vendredi dernier, dans la soirée, M. Marcel Simon, juge d'instruction, accompagné de son greffier, s'est rendu aux carrières pour interroger plusieurs ouvriers au sujet des éboulements partiels qui se seraient produits quelque temps avant la grande catastrophe.

— La catastrophe de Chancelade a mis à l'ordre du jour une importante question : *Quelles sont les dimensions à donner aux piliers des carrières.*

M. Tournaire, inspecteur des mines, — qui a dirigé les travaux de sauvetage entrepris dans les galeries de Chancelade jusqu'au moment où il les jugea trop dangereux pour continuer à y exposer la vie des ouvriers, — M. Tournaire a publié, dans les *Annales des mines* (3^e livraison de 1884), une étude détaillée des dimensions qu'il convient de donner aux piliers dans les carrières et des pressions auxquelles les terrains sont soumis dans les profondeurs.

Les carrières exploitées par piliers réservés

sont exposés à la destruction, soit par la chute des plafonds, soit par l'écrasement des piliers trop faible pour la charge qu'ils ont à supporter. Cette dernière cause prédominante fait l'objet du mémoire de M. Tournaire.

Si l'on prend pour base de calcul la résistance d'une roche à l'écrasement et sa densité, on trouve que la limite de profondeur à laquelle on devra arriver dans l'exploitation d'une carrière, sous la menace d'un effondrement immédiat, est : pour la craie, de 24 mètres; pour les calcaires tendres des environs de Paris de 23 à 54 mètres suivant les variétés; pour les tuffaux de 40 à 44 mètres, et pour la gypse de 70 mètres.

Ceci est pour l'écrasement, mais il y a une autre considération importante, c'est le cisaillement autour des piliers, lesquels dépend de leur écartement dans l'hypothèse de la non flexibilité du toit, l'hypothèse qui comporte l'inextensibilité et l'incompressibilité de la roche. Cette considération limite notablement les dimensions qu'il est possible de donner avec sécurité aux chambres et aux galeries; on perd ainsi une grande partie de leur matière utile et il serait dans certains cas préférable de procéder comme dans les mines, c'est-à-dire en allant jusqu'au fond du champ d'exploitation et en revenant en arrière en laissant au fur et à mesure le terrain s'ébouler derrière soi. Il n'est pas toujours possible de le faire, pour diverses raisons, notamment parce qu'il en résulte presque inévitablement l'affaissement du sol.

M. Tournaire a trouvé à Chancelade, où la charge dépassait 60 mètres à l'extrémité des galeries, un bien triste exemple à l'appui de ses calculs, établissant la limite de charge, sous la menace d'un effondrement immédiat, de 23 à 55 mètres pour les calcaires tendres, selon les variétés.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 3 avril 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Le nouveau musée du Luxembourg; Les grèves; « Le Sémur », fusain de M. Lhermitte; Fête en l'honneur de Liszt. « Récit d'un vieux paysan » (nouvelle), suite, par Pierre Gaël. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — A Decazeville. — La bouchée de pain. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures : Extérieur du nouveau musée du Luxembourg. — En Belgique. — « Trente ans de Paris ». — « Le Sémur », fusain de M. Léon Lhermitte. — Fête en l'honneur de Liszt. — A Decazeville. — La bouchée de pain. — Echees. — Rébus. — Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 3 avril 1886. — Robert Caze : Les Estève. — H. Sérignan : Les Organes de Paris (suite). — André Theuriet : Tante Aurélie (suite). — Marquis de Charville : Les superstitions des chasseurs. — G. Macé : Mon premier crime (suite). — Alphonse Daudet : Jack (suite). — Jules Claretie : Le Train 17 (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1347^e livraison (3 avril 1886). — Luzon et Palaouan (six années aux Philippines), par Alfred Marche. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Th. Weber, D. Lancelot, E. Ronjat, Thiriat, Mlle Marcelle Lancelot et P. Sellier. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE, Sommaire de la 696^e livraison (3 avril 1885). Texte : Rouzétou, par S. Blandy. — Emploi du succin en peinture, par Frédéric Dillaye. — La chasse aux perdrix, par M^{me} Barbé. — La tante Derbier, par M^{me} Chéron de la Bruyère. — A propos de la rage, par Albert Lévy. — L'ananas, par M^{me} N. Barbier. — Dessins de : E. Zier, Myrbach, H. Grenier, Rouyer. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 12^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix : Un franc), vient de paraître chez A. Lévy et C^{ie}, 42, rue Saint-Georges. Elle contient entre autres les mots : « Annale » « Annotation », des articles très détaillés sur le département de l'Ain et sur le droit d'aïnesse. Une magnifique carte hors texte, du département de l'Ain, et de nombreuses figures accompagnent cette livraison.

LA NATURE, Sommaire du 2 avril 1886. — Le bateau sous-marin; système Nordenfeli; X..., ingénieur. — La roue sans essieu, le crapaud roulant; L. B. — Signaleur optique de poche; Dr E. Gavoy. — La figure de la terre. — L'arbre fossile de Méons (houillères de Saint-Etienne). — Fabrication des verres destinés à la haute optique; Feil père et Mantois. — Le fusil à répétition; J.-B. P. — Les vers du nez; Pierre Mégin. — Chronique. Académie des sciences; séance du 29 mars 1885 : — Jouets scientifiques; l'œuf de Christophe Colomb. Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

HETZEL (P. J. Stahl)

La littérature française vient de faire une perte considérable dans la personne de l'éditeur Hetzel, si connu dans les lettres sous le pseudonyme de P. J. Stahl. L'éditeur, ami de la jeunesse éclairée, a

succombé, il y a quelques jours, aux atteintes d'un mal qu'on ne voulait pas croire irrémédiable. Cette mort inattendue aura ce retentissement qui s'attache à la mémoire de certaines personnalités et leur garde une place dans la reconnaissance de leurs concitoyens. Les lecteurs de la *Bibliothèque d'Education et de Récréation* conserveront un affectueux souvenir à son fondateur.

Lorsque les années auront passé, le nom de Hetzel restera attaché à cette œuvre utile dont il sut, le premier, la conception, et qui fournit à nos enfants des lectures instructives et hautement morales. Hetzel est parvenu à leur faire goûter la lecture à l'égal d'un plaisir, et à en faire comme il le voulait, une récréation et même un besoin. Cette initiative littéraire, dont l'idée ne pouvait appartenir qu'à un maître, a produit, en vingt années à peine, toute une révolution dans la littérature à l'usage de l'enfance et de la jeunesse. Ceux qui en profitent et ceux qui l'admirent savent-ils ce qu'il a fallu de volonté, de jugement, de pénétration, de travail soutenu, incessant, et de veilles, pour mener à bonne fin cette œuvre qu'il nous légua et qui sera une des plus intéressantes et des plus fructueuses manifestations littéraires de ce siècle ?

Pendant plus de vingt années, Hetzel s'est consacré tout entier à cette mission salutaire. D'abord, il sut donner de sa personne, et de quelle merveilleuse manière ! Le nom de P. J. Stahl a été bientôt à lui seul, une attraction, et l'on ne retrouvera jamais un aussi profond moraliste, un conteur plus charmant. Ses collaborateurs, triés sur le volet, se groupaient autour de lui comme autour d'un maître incontesté, sachant qu'ils ne rencontreraient, nulle part, ni meilleur conseiller, ni critique plus sûr. Aussi n'y a-t-il rien à reprendre dans cette œuvre conduite et surveillée par ce juge inflexible, qui savait tout apprécier parce qu'il savait tout faire, et dont les conseils impeccables étaient justement écoutés.

Il y a des morts plus bruyantes; il n'y en a pas de plus senties, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Pour les nombreux lecteurs de la *Bibliothèque d'Education et de Récréation*, c'est un ami intime qui disparaît, une sorte de guide intellectuel, qui commandait la confiance et que l'on était heureux de suivre. Heureusement pour nous, des hommes comme celui-là ne s'en vont pas tout entiers; ils imposent leurs traditions et se survivent dans l'œuvre même qu'ils ont créée. Celle-ci durera et perpétuera la mémoire de l'homme qui a eu cette idée si simple en apparence, mais jusqu'alors si dédaignée, que c'est en donnant aux jeunes intelligences le goût des bonnes lectures que l'on peut parvenir à les meubler de notions justes et saines.

Cela n'a l'air de rien, toujours est-il qu'il fallait non seulement poser le problème, mais le résoudre. La *Bibliothèque d'Education et de Récréation*, qui compte aujourd'hui plus de trois cents volumes, est déjà une sorte de monument à la mémoire de J. Hetzel, monument qu'il s'est élevé lui-même, et qui prendra avec le temps des proportions de plus en plus considérables. L'héritage est en bonnes mains, et l'excellente tradition littéraire ne saurait être rompue. Tandis que les lecteurs gourmets des choses si délicates et si fines que signa P. J. Stahl, rechercheront tant d'œuvres émouvantes, je dirai même bienfaisantes, de leur auteur privilégié, les collaborateurs que J. Hetzel avait su choisir avec tant de tact et de sûreté, poursuivront l'entreprise si bien commencée et si prospère, et se conformeront à sa devise : *Instruire en amusant* ! L'homme a disparu, après une vie longue et bien remplie, toute entière vouée à l'éducation et au progrès; mais son œuvre subsiste, patriotique autant que vivace, elle se développera pour l'honneur de la France, pour le plus grand bien de la jeunesse qu'il aime si ardemment, et pour laquelle il a travaillé jusqu'au dernier moment, sans une heure de répit, avec la conscience de l'homme qui remplit un devoir, et qui se dépense pour le bien de son pays.

L. M.

AVIS

M. Léon Malirat fils, dit Adrien, prévient le public qu'il est devenu acquéreur du fonds de coiffure et parfumerie exploité par M^{me} veuve Rozières, à Cahors, boulevard Gambetta, 22, maison Amadiou.

Venant de travailler dans les premières maisons de Paris et de Bordeaux, M. Malirat, est à même d'exécuter toutes sortes de travaux en cheveux, à des prix modérés.

Incassament ouverture d'un salon spécial pour coiffures de Dames.

COURSSE. — Cours au 8 avril.

3 0/0.....	80 70
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 85
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 15
4 1/2 0/0 1883.....	109 32

Dernier cours du 7 avril.

Actions Orléans.....	1,315 00
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	384 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	317 80
Obligations Lombardes (jouissance.....)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	326 00

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de nos Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense attestée suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

DROGUERIE INDUSTRIELLE

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechapir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droite et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs. Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE, DE FRONTIGNAN

Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux : Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénelon, n° 12.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et des le dixième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste 41, rue St-Étienne, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. de revendra qu'à 48 fr. 75

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à L'ÉDITEUR, 13, Rue Lafayette, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

A. LÉVY & Co Éditeurs LA 13, Rue Lafayette PARIS

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Gray, professeur à l'École des chartes; G. Goussier, professeur à l'École des langues orientales; H. Hauser, professeur à l'École des langues orientales; C. A. Laisant, député de la Seine; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, directeur de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Traubner, ingénieur des constructions navales; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° jésus de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet se reçoivent dès à présent au prix de 500 fr.

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque livraison 1 franc

Chaque volume broché 25 francs

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS

Le propriétaire-gérant, Layton.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants de PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagrin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

POSITION D'AVENIR
Des gens de surface seraient acceptés par Société d'assurances de Capitalisation et l'Épargne, comme CORRESPONDANT OFFICIEL d'abord, et AGENT DIVISIONNAIRE ensuite, avec privilège sérieux. — Ecrire avec détails sur situation et références de 1^{er} ordre, au directeur du CAPITAL, rue d'Algérie, 20, à Lyon.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC